

**NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

COMMUNE DE JOURNANS



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021 du budget communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les principales dépenses et recettes de la section :

	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT RÉALISÉ 2020</i>	<i>MONTANT RÉALISÉ 2021</i>
DEPENSES	Charge à caractère général	87 270.30 €	87 299.75 €
	Charges de personnel	137 487.70 €	146 809.32 €
	Atténuation de produits	0.00 €	275.00 €
	Autres charges de gestion courante	21 161.07 €	19 343.24 €
	Dépenses de gestion des services	245 919.07 €	253 727.31 €
	Charges financières	4 257.64 €	3 818.19 €
	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
	Dotations provisions semi-budgétaires	-	328.00 €
	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
	Total des dépenses réelles	250 176.61 €	257 873.50 €
	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 886.00 €	4 637.40 €
	TOTAL DES DEPENSES	255 062.71 €	262 510.90 €
RECETTES	Atténuation de charges	538.00 €	2 950.09 €
	Recettes des services	43 003.92 €	49 305.38 €
	Impôts et taxes	199 877.83 €	204 322.83 €
	Dotations, subventions et participations	35 468.00 €	31 743.72 €
	Autres produits de gestion courante	1 315.16 €	2 011.04 €
	Recettes de gestion des services	280 202.91 €	290 333.06 €
	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
	Produits exceptionnelles	2 731.84 €	3 663.80 €
	Total des recettes réelles	282 934.75 €	293 996.86 €
	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	397.48 €
	TOTAL DES RECETTES	282 934.75 €	294 394.34 €

Excédent de fonctionnement reporté 2020 : 37 013.75 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 56.93 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. En 2020 ils représentaient 54.96 %. Le pourcentage des salaires varie (en plus ou en moins) en fonction des charges à caractère général et de gestion courante effectuées dans l'année.

Les dépenses de fonctionnement passent de 255 062.71 € à 262 510.90 € soit une augmentation d'environ 2.9 %.

On constate une augmentation des dépenses de personnel + 9 300 € dus en partie au remplacement d'un agent en arrêt maladie, de l'augmentation des heures de ménage à l'école suite à la COVID, et plus d'heures réglées pour la gestion du camping municipal suite à une forte fréquentation estivale. Les charges à caractère général sont restées stables.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, camping, coupe de bois ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement subissent une augmentation de 4 %, notamment grâce à une bonne vente de bois encore cette année (+14 000.00 €) et une très bonne fréquentation du camping municipal (+18 000.00 €).

La progression des impôts et taxes (+ 4000.00 €) compense la diminution de la dotation forfaitaire.

Pour rappel, il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité.

Les taux des impôts locaux :

	Taux de 2018	Produits 2018	Taux 2019	Produits 2019	Taux de 2020	Produits 2020	Taux de 2021	Produits 2021
Taxe d'habitation	13.36%	64 805 €	13.36%	67 802 €	13.36%	71 249 €	-	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.92%	46 120 €	14.92%	49 266 €	14.92%	50 355 €	29.70%	101 225 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.24 %	3 375 €	56.24 %	3 431 €	56.24 %	3 487 €	57.81 %	3 660 €

- Les dotations versées par l'Etat

	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	Perte totale entre 2018 et 2021
Dotation forfaitaire	23 476.00 €	21 108.00 €	223.0 €	17 016.00 €	- 6 460.00 €
Dotation de solidarité	4 907.00 €	4 669.00 €	4 749.00 €	4 583.00 €	- 324.00 €
TOTAUX	28 383.00 €	25 777.00 €	23 972.00 €	21 599.00 €	- 6 784.00 €

- Les dotations versées par l'Etat

	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021
Attrib. Fonds dép. péréquation TP	7 395.00 €	6 594.00 €	6 593.00 €	6 798.00 €
Droits d'enregistrements	28 498.00 €	27 176.00 €	34 694.00 €	33 403.00 €
TOTAUX	35 893.00 €	33 770.00 €	41 287.00 €	40 201.00 €

- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

	<i>En 2018</i>	<i>En 2019</i>	<i>En 2020</i>	<i>En 2021</i>
<i>Attribution de compensation</i>	46 179.20 €	41 400.00 €	41 373 €	41 322.83 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	<i>En 2018</i>	<i>En 2019</i>	<i>En 2020</i>	<i>En 2021</i>
<i>Garderie</i>	5 834.74 €	5 5052.27 €	2 439.06 €	4 662.15 €
<i>Cantine</i>	13 435.88 €	15 475.36 €	9 694.25 €	11 411.20 €
<i>Droit de stationnement</i>	16 492.13 €	9 396.99 €	7 898.30 €	18 065.10 €
<i>Coupe de bois</i>	2 400.00 €	300.00 €	20 081.31 €	14 098.93 €
<i>Totaux</i>	66 698.76 €	63 516.60 €	49 509.34 €	48 237.38 €

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- des recettes de produits des services (camping, garderie, cantine, vente de bois),
- des droits d'enregistrement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. *La section d'investissement*

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

→ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

→ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021 ou ajoutés par décisions modificatives étaient les suivants :

- Route forestière les Feuilles Rouges,
- Route forestière Saint Valérien,
- Restauration des archives communales,
- PLU
- ONF programme 2020,
- Achat d'un tableau école,
- Parking + panneau de voirie,
- Achat de terrains,
- Débroussailluses,
- Théâtre de verdure site de la Reyssouze
- Vitrine extérieure école
- Ecole : wc classe du haut
- Sono
- Balançoire camping
- Perceuse - visseuse
- Restaurant : réhabilitation et extension.

Les dépenses réalisées en 2021 sont :

- Route forestière les Feuilles Rouges,
- Route forestière Saint Valérien,
- Restauration des archives communales,
- PLU
- ONF programme 2020,
- Achat d'un tableau école,
- Parking + panneau de voirie,
- Débroussailluses,
- Théâtre de verdure site de la Reyssouze

- Vitrine extérieure école
- Ecole : wc classe du haut
- Sono
- Balançoire camping
- Perceuse - visseuse
- Restaurant : réhabilitation et extension (en cours).

Les travaux du restaurant ont débuté en décembre 2021 et devraient s'achever en mai 2022.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
- Remboursement d'emprunts	21 635.04 €	FCTVA	17 007.66 €
- PLU	188.68 €	TAXE D'AMENAGEMENT	1 786.08 €
		Affectation résultat	15 394.44 €
Travaux de bâtiments :		Subventions :	
- Restaurant	177 526.93 €	DETR	24 169.00 €
Autres travaux :		GBA + DSIL	3 291.25 €
- Route Forestière Saint Valérien	17 200.20 €		
- Théâtre de verdure-Reyssouze		FEADER	24 082.64 €
- Parking rue du Moulin	1 478.40 €	Annulation mandat	397.48 €
- ONF – travaux sylvicoles 2021	843.85 €		
- Roue forestière Feuilles rouges	36 380.53 €		
- Eclairage public : programme 2016			
Autres dépenses d'équipement :		Annulation mandat	439.35 €
- Panneau voirie	78.74 €		
- Vitrine école	269.27 €		
- Débroussailleuse	675.76 €		
- Perceuse visseuse	310.70 €		
- Ecole wc classe du haut	157.35 €		
- Sono	250.00 €		
- Restauration d'archives	2 580.00 €		
- Balançoire	1 980.00 €		
- Mobilier école	1 058.66 €		
- Licence IV restaurant			
Opération d'ordre ente sections		Amortissements	4 637.40 €
Reprise amortissement	397.48 €	Produits (écritures d'ordres sections)	
TOTAL GÉNÉRAL	263 011.59	TOTAL GÉNÉRAL	91 205.30 €

Solde d'exécution négatif reporté 2021 : 1 330.94 €

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 263 011.59 €.

Les recettes d'investissement 2021 représentent 91 205.30 €, correspondant aux recettes de l'année pour 70 336.63 € auxquels s'ajoutent 15 394.44 € d'affectation de résultat 2020, 4 637.40 € d'amortissement et deux annulations de mandat des exercices antérieurs pour un montant de 836.83 €.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2021 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 277 975.00 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2021 sur 2022.

Ces crédits permettront début 2022 d'effectuer le règlement des travaux suivants : Réhabilitation et extension du café-restaurant et finalisation des achats de terrain.

Les restes à réaliser en recette 409 881.00 € correspondent aux subventions accordées à la commune pour la route forestière Saint Valérien et pour le café-restaurant ainsi qu'un emprunt réalisé auprès de l'AFL pour le restaurant.

III. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 21 635.04 € en 2021. L'encours de la dette total est de 172 669.27 € (capital) au 31 décembre 2021, soit 467.94 € par habitant. (moyenne des communes de la même strate (ratios 2020) 560 € / habitants)

IV. Les ratios de la commune*

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2019/ habitants	Valeurs 2020/ habitants	Valeurs 2021/ habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	666.08 €	677.99 €	698.84 €
Produit des impositions directes / population	313.44 €	335.56 €	351.21 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	745.12 €	766.76 €	796.74 €
Dépenses d'équipement brut / population	216.38 €	46.12 €	653.06 €
Encours de dette / population	587.63 €	526.57 €	467.94 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	69.86 €	64.96 €	58.53 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56.07 %	54.96 %	56.96 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98.67 %	96.39 %	95.07 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29.04 %	6.02 %	81.97 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	88.14 %	68.67 %	58.73 %

* Données calculées par le logiciel Berger Levrault dans le cadre du compte administratif à partir de la population INSEE 2021 de Journans soit 369 habitants.